

**DEPARTEMENT**  
SAVOIE  
**ARRONDISSEMENT**  
CHAMBERY

**Objet : Le Collectif des Sillonneses – Appel à projets DRAC – Prendre l’air du temps**  
EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil d’Administration  
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D’AIGUEBELETTE

**Séance du 22 février 2023**

**L’an deux mille-vingt-trois et le vingt-deux février à 18h30,**

Le conseil d’Administration de la Communauté de communes, s’est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. André BOIS.

Présents : MMES MRS. ALLARD. BOIS. COUTAZ. DUPERCHY. FAUGE. FRANCONY. GENTIL. GROLLIER. GROS. ILBERT. MALLEIN. MANTEL. MARCHAIS. PERRIAT. ROULAND. RUBIER. TAIN. TAVEL. TOUIHRAT. VEUILLET. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MRS. CUCCURU (Pouvoir D. TAIN). MANSOZ (Pouvoir F. MANTEL). ROSSI (Pouvoir C. VEUILLET). VANBERVLIET. VOISIN (Pouvoir T. ILBERT). WDOWIAK (Pouvoir C. TAVEL).

\*\*\*\*\*

Le Président :

**Rappelle** à l’assemblée que depuis cinq années, la Commission Culture et le service culturel de la CCLA proposent une offre culturelle adaptée en développant à la fois une « Culture de proximité » au plus près des habitants (bibliothèques, écoles de musique, festival local, rendez-vous récurrents, etc.) et une « Culture innovante » structurée autour de ce qui aurait pu être des handicaps. En effet, dans ce milieu rural, l’absence d’équipement culturel s’est compensée par l’itinérance et l’investissement de lieux à priori non-dédiés à la diffusion culturelle (sites patrimoniaux ou paysagers du territoire).

**Présente** le projet itinérant de « Touffe d’errance », porté par le collectif Les Sillonneses, s’inscrit dans cette démarche. Le principe est simple : une caravane de théâtre déambule, de villages en villages durant l’été 2023, avec pour objectifs de raconter des histoires aux habitants et visiteurs du territoire mais également de créer des temps conviviaux et festifs ;

**Explique** que, la CCLA souhaite soutenir cette initiative locale qui sera source de rencontres et de découvertes artistiques pour le plus grand nombre ;

**Précise** que ce projet s’inscrit par ailleurs dans une programmation estivale co-construite avec les acteurs culturels du territoire, notamment le centre socio-culturel de l’AEL ;

**Propose** à l’assemblée de solliciter une subvention de la DRAC au titre du dispositif « Prendre l’air du temps 4 » à hauteur de 1 500€ pour la mise en œuvre de cette opération ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l’unanimité :

DECIDE de solliciter l’aide de la DRAC au titre du dispositif « Prendre l’air du temps 4 » à hauteur de 1 500€ pour la mise en œuvre du projet culturel « Touffe d’errance »,

AUTORISE le Président à signer toute pièce s’y rapportant,

CHARGE le Président d’entreprendre toute démarche relative à ce sujet,

Ainsi fait et délibérer, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

